

Trois lycées dans le viseur de la mixité : le rectorat dans le viseur des enseignants.

L'Union du vendredi 10 février 2023 reprend les propos de Bruno Claval, DASEN de la Marne, interviewé en compagnie du recteur.

« Nous allons faciliter l'affectation d'élèves issus de collèges des zones d'éducation prioritaire ou du secteur rural, vers ces lycées [Bayen, Jean Jaurès, Marc Chagall]. Cela se fera en proposant un accompagnement car il ne s'agit pas que les jeunes se retrouvent brutalement dans un contexte moins encadré ».

Le « profil social » de ces établissements est mesuré par l'indice de position social ou IPS. Cet indice fait en effet de ces lycées « dans le viseur » parmi les plus « aisés » de l'Académie, après 3 établissements privés. Les enseignants de ces lycées sont tout à fait favorables à l'idée d'accueillir des élèves aux profils variés. Ils n'en ont cependant pas les moyens, contrairement à ce qu'annonce le DASEN de la Marne. Non seulement, dans tous les établissements y compris ceux à forte mixité sociale, les moyens sont en diminution et insuffisants, mais la dotation attribuée à ces établissements « visés » est au minimum légal puisqu'ils sont « aisés », impliquant des enseignements à 36 élèves hors contraintes techniques, des groupes de langue chargés et cette année encore l'impossibilité de mettre en place de l'Accompagnement Personnalisé.

En résumé, les élèves fragiles socialement et/ou scolairement qui intègrent ces lycées ne bénéficient d'aucun dispositif particulier, puisqu'ils ont la malchance d'être scolarisés dans des établissements réputés aisés.

Pourquoi ces élèves ne peuvent-ils bénéficier d'aucun dispositif particulier ?

Cette année encore le rectorat réalise des coupes claires dans l'enveloppe horaire attribuée à ces lycées, leur permettant tout juste de fonctionner.

Ainsi au lycée Marc Chagall les heures attribuées jusqu'à présent à la « diversité linguistique » de l'établissement disparaissent, et la dotation nécessaire à l'enseignement du russe mais aussi de l'italien voire de l'espagnol sont désormais à prendre sur les moyens propres, réduisant d'autant les heures attribuées à d'autres enseignements et à l'accompagnement personnalisé. Cette diminution est d'autant plus étrange que l'enseignement du russe contribue actuellement à permettre l'intégration des élèves ukrainiens. Cet effort relève donc des lycées eux-mêmes et non plus de l'Académie.

Le rectorat impose l'ouverture de classes « Euros » partout mais ne les finance pas. Il ne tient pas compte des contraintes matérielles des établissements, qui imposent un enseignement en effectif réduit dans les sciences expérimentales. Il est impossible de faire tenir 36 élèves dans les salles de travaux pratiques. Les heures nécessaires au fonctionnement de ces groupes doivent être prises ailleurs.

Pour que les lycées fonctionnent « normalement », c'est-à-dire en assurant les horaires légaux, cela se fait au détriment des aménagements pédagogiques comme l'Accompagnement Personnalisé, les dédoublements et les classes à effectifs réduits qui sont pourtant indispensables aux élèves les plus fragiles. En l'état, et faute de moyens fléchés par le rectorat à cette fin, aucun accompagnement pédagogique spécifique n'est possible, l'intégration d'élève dans le cadre de la mixité en évoquant un encadrement particulier relève donc du vœu pieu au détriment de ces adolescents.

Contact : François Belleil : 06 09 20 20 32 enseignant lycée Marc-Chagall

Annie Becret : 06 82 15 08 22 enseignante lycée Jean-Jaurès